

PROCESVERBALDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2009

L'an deux mil neuf, le premier octobre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean POT, Maire, à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 25 septembre 2009, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice: 27

Etaient présents:

Monsieur Jean POT, Maire.

Messieurs et Mesdames REGNIEZ Louis – DRAPIER Sandra –
– ANSART Isabelle - FERMEN Bernard - LUCAS Maryline –
MACIEJEWSKI Léon - Adjoint
Messieurs et Mesdames FIEVEZ Chantal – CASPERS
Mauricette – LEFEBVRE Robert – CARRE Odilon – LAMBERT
Gaston – CUISSE Marie – Line – LAHSEN BEN BRAHIM
Mohamed -- LHEURETTE Alain – PILNIAK Alain - DEVAUX
Corinne -- DELSAUT Isabelle – HOURIEZ Christelle –
WATRELOT Aurore - BONACORSI Marco - Conseillers
Municipaux

Absents ayant donné procuration :

Madame AMADEI Corinne à Monsieur POT Jean

Monsieur DELATTRE Olivier à Madame Sandra DRAPIER

Madame PLANCKE Dorothee à Monsieur FERMEN Bernard

Monsieur DUEZ Gilbert à Monsieur REGNIEZ Louis

Madame TAIRA Marylène à Madame ANSART Isabelle

Monsieur MAILLARD Patrick à Madame LUCAS Maryline

Secrétaire de séance : Mademoiselle Isabelle DELSAUT

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a sollicité l'ajout d'un point supplémentaire portant sur :

- Frais de mission et de déplacement Congrès des Maires

Adopté à l'unanimité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mademoiselle Isabelle DELSAUT a été désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. PROCESVERBAL DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2009

Il a été adopté, à l'unanimité.

3. DECISIONS MUNICIPALES

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises depuis la dernière réunion, à savoir :

14/2009 : Bail à usage d'habitation 303 rue Youri Gagarine consenti à Monsieur CUISSE Samuel et AMARA Valérie pour une durée de 3 ans pour un loyer mensuel de 500 € révisable chaque année en fonction de la variation de la moyenne de l'indice national du coût de la construction publié à l'INSEE.

15/2009 : Convention spectacle de danses avec SNL EVENT à l'occasion de FESTIMARS pour 300 €.

16/2009 : Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle lors du Nain Gaillou avec la SARL MASTROLILLI Spectacles pour 4 700.00 € TTC

17/2009 : Règlement de frais médicaux auprès de quatre familles dont les enfants ont été malades en classe de neige pour 94.92 €

18/2009 : Mission de maîtrise d'œuvre confiée à Monsieur DE BARBA à DUISANS pour l'étude du projet de reconstruction de la rue de la Chapelle pour 19 550 €ht

19/2009 : Contrat de prestation de gardiennage avec la Sté Centre Canin OJL de Crèvecoeur sur l'Escaut pour les fêtes du Nain Gaillou pour 136 €

20 /2009 : Convention de desserte en gaz pour le lotissement Cœur d'Ilot avec GrDF GAZ RESEAU DISTRIBUTION France – 59777 EURALILLE

21/2009 : Avenant au marché conclu le 27 décembre 2007 avec la Sté d'Assurances CAPAVES PREVOYANCE pour couverture sociale du personnel de la Mairie portant sur la modification de l'article 4.

22/2009 : Bail terre de labour signé avec LELEU Bruno pour l'exploitation d'une parcelle de 1684 m2 pour 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2008

23/2009 : Marché de Services – Assurances responsabilité civile avec la SMACL à compter du 1^{er} juillet 2009

24/2009 : Avenant n° 2 au marché du 27 décembre 2007 portant sur la modification de l'article 4 (personnel affilié à l'IRCANTEC) de l'acte d'engagement relatif à la couverture du personnel avec Assurances Sécurité à LILLE

25/2009 : Contrat de maintenance pour l'ascenseur de la Maison pour Tous – avec la Sté KONE à VILLENEUVE D'ASCQ – pour 2 634 €HT pour trois ans à compter du 1^{er} juillet 2009-09-21

26/2009 : Contrat de spectacle chants et danses par le SAPHIA SHOW le 26 juillet 2009 pour 350 € ttc

27/2009 : Acceptation sinistre survenu le 11 02 2009 salle de judo pour 283.07 €

28/2009 : Mission pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec le Bureau d'Etudes URBYCOM à FLERS EN ESCREBIEUX

29/2009 : Modification des tarifs de la Salle des fêtes Jacques Duclos

30/2009 : Contrat de vérification des appareils de chauffage des bâtiments confié à la Sté SOCOTEC à LESQUIN

4. TRAVAUX RUE DE FLEURY et DE GAILLON

Par délibération en date du 31 décembre 2008 visée par la Sous Préfecture de DOUAI le 15 janvier 2009, le Conseil a donné autorisation de mettre en place un appel d'offres unique en groupement de commandes pour la Commune, la CAD et SOGINORPA.

Depuis les représentants de SOGINORPA, considérant leur statut particulier (personne privée) ont souhaité revoir le principe adopté en proposant que les travaux SOGINORPA évalués à 92 369,47 E TTC soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune moyennant une participation du même montant.

Il a été décidé, à l'unanimité, de modifier la délibération initiale à savoir : élaborer un seul dossier de consultation des entreprises (DCE) avec un lot unique en groupement de commandes pour la commune et la CAD étant entendu que les travaux de SOGINORPA seront intégrés dans la part réalisée par la commune moyennant un remboursement de SOGINORPA et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

5. RECOUVREMENT DES TITRES DE RECETTES

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Percepteur à envoyer un seul commandement de payer les sommes dues à la ville et inférieur à 30 € afin d'éviter les frais générés par les poursuites.

6. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS AUX BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Le Comité du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a décidé de substituer la carte RSA à la carte RMI et ainsi en faire bénéficier tous les allocataires du RSA.

Il prendra en charge 50 % de la valeur ce titre soit 10,50 € sachant que ce dispositif est mis en place à titre expérimental jusqu'au 31 décembre 2009.

Il a été décidé, à l'unanimité, de prendre en charge à hauteur de 5 € le montant de la carte. Le bénéficiaire restant redevable de la somme de 5,50 €.

7. FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Pour permettre de percevoir le fonds de concours communautaire de 19 174 €, il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter ce fonds pour 2009.

8. SUBVENTION

Il a été décidé, à l'unanimité, de verser une subvention de 450 € à Accord Musical de manière à régler leur participation aux défilés du 1er et 8 mai 2009.

9. REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le décret 2009 - 722 du 18 Juin 2009 publié le 20 juin 2009 au Journal Officiel prévoit qu'une procédure simplifiée pour la modification des PLU sans enquête publique est possible lorsque la modification a pour objet la rectification d'une erreur matérielle ou porte uniquement sur des éléments mineurs tels que :

- Augmenter, dans la limite de 20 % le coefficient d'emprise au sol, le coefficient d'occupation des sols ou la hauteur maximale des constructions, ainsi que les plafonds dans lesquels peut être autorisée l'extension limitée des constructions existantes
- Diminuer les obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain d'assiette ou par rapport aux constructions situées sur le même terrain
- Diminuer, dans la limite de 20 %, la superficie minimale des terrains constructibles
- Supprimer les règles qui auraient pour objet ou pour effet d'interdire l'installation de systèmes domestiques solaires thermiques ou photovoltaïques ou de tout autre dispositif individuel de production d'énergie renouvelable permettant d'éviter l'émission de gaz à effet de serre ou la pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales.
- Supprimer un ou plusieurs emplacements réservés ou réduire leur emprise.

Néanmoins le projet et l'exposé des motifs doivent être portés à la connaissance du public.

Il a été décidé, à l'unanimité, de procéder à la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols pour permettre de délivrer quelques permis de construction actuellement bloqués en accord avec la DDE.

10. ADHESION DE COMMUNES AU SIDEN-SIAN

Lors de sa séance du 19 juin 2009, le SIDEN-SIAN a accepté l'adhésion des communes de CUISY EN ALMONT (02) et TARTIERS (02) avec transfert de la compétence IV :

- L'étude des problèmes généraux relatifs à la production, au transport et à la distribution d'eau potable et d'eaux industrielles,
- L'étude, la réalisation, l'extension, l'amélioration, la rénovation, le contrôle, l'entretien, l'exploitation, la gestion et la maîtrise

d'ouvrage des équipements de production, de transport et de distribution d'eau potable et d'eaux industrielles

Il a été décidé, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable à l'adhésion des communes de l'Aisne.

11. COMMUNICATION DE RAPPORTS D'ACTIVITES

Il a été porté à la connaissance des membres du conseil municipal les rapports 2008 suivants :

- Compte rendu d'activité de concession de distribution du gaz ,
- Compte rendu d'activité portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement.

12. DECISIONS EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION

Les décisions en matière de droit de préemption urbain ont été communiquées au Conseil Municipal selon le tableau ci-après :

13. FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT

Il a été décidé, à l'unanimité, de prendre en charge sur le budget communal les frais de déplacement et de mission du Maire pour sa participation au Congrès des Maires des 17-18 et 19 novembre 2009.

séance,

La secrétaire de
Isabelle DELSAUT.